

Ils devraient être auditionnés par les fins limiers du corps spécialisé des officiers du Tribunal criminel spécial (Tcs) dans le cadre du Covidgate.

Point de doute. Chaque jour qui passe, l'affaire de la gestion des fonds destinés à la lutte contre le Covid-19 prend de l'altitude. Et même du volume. Avec des rebondissements inattendus. Après certains ministres et assimilés (on parle de Manaouda Malachie, Madeleine tchuente et Jacques Fame Ndongo, tout en sueur, qui seraient déjà passés), il revient aujourd'hui aux prestataires de services impliqués dans les marchés liés à la lutte contre la grande pandémie à se justifier devant les fins limiers de la juridiction spécialisée. Pour être plus précis, à côté desdits prestataires, les auditions des ministres vont se poursuivre tout le long de cette semaine avec le passage ce lundi du ministre Nalova Lyonga des Enseignements secondaires. Quant au mi[1]nistre Laurent Serges Etoundi Ngoa de l'Education de Base, il est at[1]tendu le 25 mai prochain. Puis suivront le ministre Achille Bassilekin III, des Petites et Moyennes entreprises de l'Economie sociale et de l'Artisanat, le 26 mai. Et le ministre de l'Administration territoriale est quant à lui at[1]tendu le 27 mai prochain au tcs.

Ce qui voudrait assurément traduire qu'après le passage de ces membres du gouvernement, les enquêteurs voudraient bien voir clair pour ce qui est de certains marchés passés par ces membres du gouvernement à certains prestataires. Certaines indiscrétions font état de près de 145 prestataires qui seraient directement concernés par ces marchés. Ce qui ne bloque pas

pour autant les auditions des autres membres du gouvernement selon l'ordre de passage arrêté par le commissaire divisionnaire Joël Oko Petis. Seulement, il convient de noter déjà qu'en parcourant cursivement la synthèse du rapport d'audit de la Chambre des comptes de la Cour suprême, on relève très rapidement que, après enquête, les règles édictées par le Code des marchés publics n'ont pas toujours été respectées. D'où la découverte de plusieurs marchés fictifs, de nombreux cas de surfactura[1]tions, de dépassements de crédits alloués aux activités et de conflits d'intérêt, etc... La coupe semble bien pleine, selon la Chambre des comptes, pour ne pas laisser le tcs indifférent.

D'ailleurs, dans leurs conclusions « elle recommande en outre l'ouverture de 10 (dix) procédures concernant des faits susceptibles de constituer des infractions à la loi pénale ». Pour être plus précis, les auteurs de ce rapport indiquent clairement que plusieurs prestataires se sont servis avec la complicité, tacite ou expresse, de certains hauts responsables des ministères, comme dans une pétaudière. Il en est ainsi à titre d'exemple de l'entreprise Mediline Médical Cameroon SA d'un certain Mohamadou Dabo, ancien consul de la Corée du Sud au Cameroun. On accuse ainsi (à tort ou à raison) ce prestataire d'avoir diantrement fait main basse sur près de 15 milliards de Fcfa sur le total des fonds alloués par l'Etat du Cameroun au ministère de la Santé. Ceci, non sans avoir réussi l'exploit de corrompre au passage de nombreux hauts responsables de ce ministère. On soupçonne que ceux-ci lui auraient facilité l'acquisition de plusieurs marchés liés à la lutte contre le Covid-19.

KITS

En effet, selon le rapport de la Chambre des comptes, l'entreprise Mediline Médical Cameroon S.A. aurait facturé à l'Etat un test à 17 500 Fcfa. Et ce, contrairement aux prix validés par le ministère du Commerce qui sont de 700 Fcfa par test et 17 500 Fcfa le kit de 25 tests. Ce qui semble déjà corroborer quelques indiscrétions glanées çà et là sur la polémique née autour de l'implication de Luc Magloire Mbarga Atangana dans la gestion des fonds Covid-19 alloués à son département ministériel. Selon nos sources en effet, le ministre du Commerce n'aurait fait aucun engagement relatif à la dotation d'un milliard de Fcfa aujourd'hui au centre de la controverse. L'on apprend que, très pointilleux, Luc Magloire Mbarga Atangana avait préalablement pris le soin de mettre en place, pour des besoins de transparence, une commission spéciale de validation placée sous la présidence de l'inspecteur général en charge de la lutte contre la corruption au ministère du Commerce. Et c'est cette commission qui aura validé le prix d'un kit de 25 tests à 17 500 Fcfa. Et non un test à 17 500 Fcfa comme cela transparait grossièrement aujourd'hui sur les réseaux sociaux.

D'ailleurs, bien avant même la validation des prix par la commission spéciale mise en place par le Mincommerce, nos sources indiquent que les responsables de l'entreprise Mediline Médical Cameroon avaient déjà passé des marchés au ministère du Commerce. Et ce, sans que personne ne sache sur quelle base. Une histoire de rétrocommissions à payer quelque part ? il y a un pas que l'on n'hésiterait pas à franchir. Surtout lorsqu'on découvre une requête du 9 décembre 2019 de Mediline Médical Cameroon adressée à Luc Magloire Mbarga Atangana. Selon nos mêmes sources, ladite demande parvient au ministre du Commerce plutôt le 24 mai 2020. Et les prix sont validés le 1er juin 2020. Seulement, selon certaines indiscrétions, vraisemblablement ladite validation ne semble pas correspondre au deal secrètement passé entre les responsables Mediline Médical Cameroon et des complices tapis dans l'ombre. C'est

dans cette foulée que le ministre du Commerce est à nouveau saisi, à travers une correspondance dans laquelle ces responsables de Mediline Médical Cameroon contestent les prix validés par la commission spéciale de validation mise en place par Luc Magloire Mbarga Atangana. il était visiblement question de faire revenir Luc Magloire Mbarga Atangana sur la validation de sa commission spéciale. Ce qui n'a pas été le cas...

Fautes de gestion

En guise de rappel et pour la petite histoire, nos sources se souviennent qu'en vertu du contrôle de la qualité et de la nature de la commande publique, rôle dévolu au ministère du commerce, la commission spéciale de validation aurait fait comprendre aux responsables de Mediline Médical Cameroon que le produit dont il s'agit ne se vendait pas à l'unité, mais en carton de 25 tests. La validation selon les termes souhaités ne visait donc qu'à régulariser une opération déjà bien ficelée en amont. Résultat, selon le rapport de la Chambre des comptes, l'entreprise de Mohamadou Dabo ne serait pas logée à bon enseigne. Surtout qu'il se raconte sous les chaumières qu'avant de gagner ces marchés des tests Covid 19, le compte bancaire de son entreprise n'avait même pas 5 Fcfa. Vrai ou faux ? tout un paradoxe quand on sait aujourd'hui que de nombreux responsables camerounais tapis dans l'ombre de Mediline Médical Cameroon roulent carrosse en menant un train de vie outrancièrement princier. En d'autres termes, on subodore dans plusieurs milieux de la capitale que Mohamadou Dabo et ses compères se sont bien sucés les doigts avec cette affaire des marchés du Covid 19. Etant entendu qu'en dehors de tout ce qui se raconte ainsi sous les chaumières, le rapport de la Chambre des comptes établit nettement des connexions entre le ministre de la Santé, Manaouda Malachie et Mohamadou Dabo. D'ailleurs dans ce rapport, le ministre de la Santé est présenté comme l'épicentre des malversations enregistrées dans la gestion de ces fonds Covid19. Ainsi 30 fautes de gestions lui sont attribuées. Ainsi qu'au ministre de la Recherche scientifique, Madeleine tchuente. Pour ce qui est de cette dernière, le rapport établit que, malgré le très haut accord du chef de l'Etat de produire localement 5 millions d'Hydroxy chloroquine et 5 millions de comprimés d'Azitrhomycine, l'impm aurait plutôt choisi d'importer ces médicaments de l'inde, de les imprimer par l'entreprise Zaneka et de les conditionner par l'impm. Lire à cet effet la réaction de Madeleine tchuente en page ci-contre En outre, le rapport de la Chambre des comptes évoque aussi, entre autres, cette affaire des 16 ambulances de type Hiace toyota qui ne sont pas livrées et dont l'argent aurait pris d'autres destinations. Seulement, selon d'autres observateurs, Malachie Manaouda serait tout simplement dans ce Covidgate, « l'agneau du sacrifice du Covid-19 ».

Pour eux, « ce rapport de la Chambre des comptes qui est brandi aujourd'hui est en réalité caduc depuis longtemps. Il est simplement dépassé. Les éléments qui y figurent sont des constats de départ avant dépouillement des documents et des justificatifs par les auditeurs. Après avoir reçu les documents dans le cadre du contradictoire si fondamental en audit, la Chambre des comptes n'en est plus à ce niveau. Certaines informations du rapport abondamment commentées ne sont plus au point indiqué dans le rapport d'étape. Il s'agit par exemple : 1- des ambulances. Elles n'ont jamais fait l'objet de paiement, car elles ne sont pas encore réceptionnées. Donc on ne peut pas parler de fictifs, alors qu'il n'y a pas dossier de paiement introduit. 2)- de plusieurs de ces marchés qui n'ont jamais fait l'objet de liquidations et donc pas de paiement. 3)- Après vérification des mercuriales, les surfacturations relevées s'avèrent être une méprise de la Chambre des comptes sur les caractéristiques des

équipements livrés ».

ALIM HAYATOU

A en croire ces observateurs, « la Chambre des comptes, après le contradictoire en cours, a revu ses observations et, à ce jour, le rapport définitif est encore en cours d'élaboration ». Last but not least, ces mêmes observateurs estiment que « Manaouda Malachie, bien que ministre de la Santé, n'a pas interféré dans le processus de passation des marchés publics, ni signé aucun marché dans la gestion du Covid-19. La Chambre des comptes et le Consupe s'en sont bien aperçus et ont à leur disposition la totalité des éléments ». Pour ces mêmes observateurs, « c'est feu le secrétaire d'Etat Alim Hayatou de regretté mémoire qui a géré en toute autonomie ce pan que le ministre Manaouda Malachie avait eu la sagesse de lui confier. Là aussi, les documents le prouvent ». Pour ce qui est des tests dont on parle avec abondance, fournis par le prestataire Mediline Médical Cameroon, « c'est bien le choix du Pm, et non du ministre de la Santé. Les lettres du Pm l'instruisant à lui donner la commande de 3 millions de tests à cette entreprise existent. Le rapport d'étape de la Chambre des comptes en a fait mention ». Nos observateurs se demandent donc : « quand le vrai rapport de la Chambre va sortir, sans l'essentiel des éléments qu'on balance aujourd'hui à gauche et à droite, qu'estce que l'on va dire ? Ce rapport est volumineux et encore il ne couvre qu'une période et une partie des 180 milliards et plus mobilisés dans cette crise. Au moment où se boucle l'audit, de nouveaux engagements ont lieu parce que la crise persiste. Il faudra donc d'autres audits à l'avenir ». Pour eux, « sur la base de ce rapport d'étape, les auditions peuvent difficilement prospérer parce que des justificatifs existent, à l'exception de l'affaire des tests sur laquelle le Pm doit s'expliquer. Et cela figure dans le rapport en cours. Globalement, et en situation de crise, le pays s'en est mieux tiré. Il y a certes des zones d'ombres ici et là qu'il faut clarifier et que la justice doit clarifier, mais Manaouda Malachie ne peut pas être plus inquiet que d'autres, notamment le Pm et le Sgpr qui ont instruit à tout va. Il a été bien inspiré de confier ce dossier à son second », indiquent ces proches du ministre de la Santé.

Pour revenir sur le cas du ministre de l'Education de Base, nos sources indiquent que Laurent Serges Etoundi ngoa qui passe le 25 mai prochain devant les enquêteurs du tcs n'aura fait aucun engagement relatif à la dotation qu'il n'a jamais reçue. D'ailleurs pour être plus précises, les mêmes sources indiquent que le ministre de l'Education de Base n'a pas attendu cette dotation pour lutter contre le Covid. il se serait servi de son budget pour les besoins de la cause. Ce qui est sûr, cette histoire de Covidgate ne fait que commencer et annonce des rebondissements tonitruants. Dans le cas de Paul Atanga Nji, le rapport de la Chambre des comptes indique que le Minat a produit un rapport se défend-on dans son entourage, satisfaisant avec des missions bien accomplies et le reste des fonds Covid-19 non utilisés, retournés au Minfi pour être redéployés. Sauf que, indique le rapport, le Minat n'a pas pu fournir à la Chambre des comptes, tous les détails sur ces actions et ces crédits concernés. Seulement, face à toutes ces indélicatesses, soupçonnées ou avérées, constatées par la Chambre des comptes, une chambre judiciaire, on est enclin à se poser des questions sur la hardiesse avec laquelle tous ces proches collaborateurs du chef de l'Etat manifestent chaque fois à siphonner les caisses de l'Etat. Il y a quelques années, le même constat avait déjà été fait avec le g11.

On observe que, malgré la mise en branle de l'opération Epervier et l'incarcération des

principaux gourous de cette nébuleuse naguère résolument dopés par une inextinguible détermination à se constituer un important trésor de guerre pour conquérir le pouvoir, la même hardiesse est demeurée, profusément nourrie qu'elle l'est par leurs relais restés très actifs dans les sphères dirigeantes du pouvoir. On pourrait même dire que celle-ci a considérablement décuplé au point de provoquer, comme c'est le cas avec la gestion calamiteuse des fonds destinés à la lutte contre le Covid-19, les sarcasmes du côté du peuple, le vrai laissé pour-compte de ces éternelles et féroces rivalités qui s'affrontent dans l'entourage présidentiel dans la perspective de l'après-Biya. Les analystes s'interrogent toutefois sur cette atonie du président Paul Biya devenue à la longue le terreau des coups fourrés de ces conspirateurs des différents clans rivaux.

Source: La Nouvelle